

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC /
AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

COMITE DE BASSIN

CONSEIL D'ADMINISTRATION



BURKINA FASO

UNITE – PROGRES - JUSTICE

**RAPPORT BILAN PHYSIQUE DES ACTIVITES DE L'ANNEE
2019 ET PROGRAMME D'ACTIVITES MODIFIE N°1 DE
L'ANNEE 2020 DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA**

Mars 2020

SIGLES ET ABREVIATIONS

AEG	: Agence de l'Eau du Gourma
AEL	: Agence de l'Eau du Liptako
Asdi	: Agence suédoise de coopération internationale au développement
CA	: Conseil d'Administration
CASEM	Conseil d'Administration Sectoriel Ministériel
CB	: Comité de Bassin
CCP	: Cadre de Concertation Provincial
CFA	: Communauté Financière Africaine
CFE	: Contribution Financière en matière d'Eau
CLE	: Comité Local de l'Eau
DAF	: Direction des Affaires Financières
DGAEG	: Direction Générale de l'Agence de l'Eau du Gourma
DEIE	: Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DGESS	: Direction Générale des Études et des statistiques Sectorielles
DGRE	: Direction Générale des Ressources en Eau
DREA	Direction Régionale de l'Eau et de l'Assainissement
GIRE	: Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GT	: Groupe Thématique
IEC	: Information, Éducation, Communication
MEA	: Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MSE	: Manuel de suivi-évaluation
OG	: Objectif Général
ONEA	: Office Nationale de L'Eau et de l'Assainissement
PAGIRE	: Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

PN/GIRE	:	Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PTB	:	Plan de Travail et Budget
PTF	:	Partenaire Technique et Financier
REGIS-ER	:	Résilience et Croissance Economique au Sahel - Résilience Renforcée (REGIS-ER)
RTB	:	Radiodiffusion et Télévision du Burkina
SA	:	Sous-Activités
SAGE	:	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	:	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SNIEau	:	Système National d'Information sur l'Eau
SP/GIRE	:	Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
WWn	:	World Waternet

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	1
LISTE DES FIGURES	4
LISTE DES TABLEAUX	4
PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE	5
INTRODUCTION	6
I. PRESENTATION DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA	7
I.2.1 Création et objet	7
I.2.2 Espace de compétence	7
I.2.3 Organes et instances	8
I.2.4 Comité de Bassin	8
I.2.5 Conseil d'Administration	9
I.2.6 Direction Générale	9
I.2.7 Comités Locaux de l'Eau (CLE)	9
I.2.8 Missions	10
I.2.9 Principales directions	10
II. ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2019	14
II.1. Rappel des actions au titre de l'année 2019	14
II.2. Rappel du PTB 2019 de l'AEG	14
Tableau 1: récapitulatif des activités par action	15
II.3. Démarche méthodologique de calcul du taux d'exécution et de l'élaboration du PTB 2020	15
II.4. Bilan du PTB 2019	18
II.4.1 Etat d'exécution physique des activités de l'action 2 « Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE) »	20
II.4.3 Etat d'exécution physique des activités de l'action 7 « Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants »	29
II.4.4 Etat d'exécution physique des activités de l'action 8 « Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants »	32
II.4.5 Etat d'exécution physique des activités de l'action 10 « Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau »	33
III. ANALYSE DES PERFORMANCES REALISEES PAR L'AGENCE	Erreur ! Signet non défini.
IV. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES À L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS	34
V. RECOMMANDATIONS	34
Pour lever un tant soit peu ces difficultés qui entravent la bonne exécution des activités, il est préconisé de diligenter la passation des marchés et de diligenter également le transfert de fonds aux CLE.	34
VI. PLAN DE TRAVAIL BUDGETISE MODIFIE N°1 DE L'ANNEE 2020	35
CONCLUSION	42
ANNEXES	43

Annexe 1 : bilan physique détaillé du PTB 2019 des activités de l'Agence de l'Eau du Gourma	44
Annexe 2 : PTB modifié n°1 de l'année 2020	51

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma.....	12
Figure 2 : Carte administrative de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma.....	13
Figure 3 : répartition des espèces par famille.....	33

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: récapitulatif des activités par action	15
Tableau 2 : Bilan d'exécution physique par actions réalisées par résultats	19
Tableau 3 : activités menées par les CLE	25
Tableau 4 : matrice de performance	Erreur ! Signet non défini.
Tableau 5 : répartition des tâches du PTB modifié n°1 de 2020	39
Tableau 6 : Répartition du Budget /Action du PTB modifié n°1 de 2020	40
Tableau 7 : Risques et mesures d'atténuation.....	41

PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE

Photo 1 : Rechargement du bassin de dissipation du barrage de la Tapoa par le CLE Tapoa Gnima	26
Photo 2 : Réalisation de cordon pierreux autour du barrage de la Tapoa par le CLE Tapoa Gnima	26
Photo 3 : Sensibilisation des maraîchers sur l'exploitation des berges du barrage de Bilanga par le CLE Sirba Singr'Jienu	26
Photo 4 : Promotion de la visibilité du CLE Singr'Jienu par l'organisation de spots et d'émissions radio par le CLE Sirba Singr'Jienu	26
Photo 5 : Destruction des arbres et arbustes sur les talus du barrage de Sidikompenga à Bilanga.....	27
Photo 6 : Collecte et pose de moellons pour la réalisation des cordons pierreux sur les berges du barrage de Boudiéri par le CLE Dyamon'Siiga	27
Photo 7 : Destruction des plantes envahissantes du barrage de Boudiéri par le CLE Dyamon'Siiga	27
Photo 8 : Balise de délimitation au niveau du barrage de Boulyoghin.....	31
Photo 9 : digue filtrante (piège à sédiment) sur le cours d'eau alimentant le barrage .	31
Photo 10 : Panneaux de sensibilisation au niveau du barrage de Boulyoghin.....	31

INTRODUCTION

Le Burkina Faso a adopté et démarré en 2003 la mise en œuvre de son Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) couvrant la période 2003-2015, dans le contexte de l'Agenda 21 et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement. Ce plan a été formulé après un processus de plusieurs années marqué notamment par l'adoption de la Loi n°002-AN/2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (2001) et la réalisation d'un « Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion » (mai 2001). Le PAGIRE avait pour ambition de mettre en œuvre les principes de gestion de l'eau inscrits dans la Politique et Stratégies en matière d'eau (1998), et particulièrement la Gestion Intégrée des Ressources en Eau. Le PAGIRE a été mis en œuvre sur deux phases :

- ✓ 2003 - 2009 : établissement des fondements de la GIRE sur le plan politique, législatif et institutionnel ;
- ✓ 2009 - 2015 : consolidation des acquis du PAGIRE I et déploiement de la GIRE sur toute l'étendue du territoire marquée par la création des agences de l'eau dont celle du Gourma.

En 2015, ce fût l'adoption d'un nouveau programme : le Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PN-GIRE). Sa mise en œuvre est prévue sur une période de quinze (15) ans (2016-2030) répartie en trois (3) phases quinquennales dont la première (2016-2020) est pratiquement à sa fin. L'objectif stratégique dudit programme qui est de « **Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques** » se décline en dix objectifs opérationnels traduits en dix actions composées chacune de plusieurs résultats.

La programmation des activités et tâches dans le Programme de Travail Budgétisé (PTB) de l'année 2019 a été faite suivant les orientations du programme.

Le présent rapport dresse la situation de la mise en œuvre au 31 décembre 2019 du Plan de Travail Budgétisé (PTB) de l'année 2019 et présente celui de l'année 2020 de l'agence de l'eau du Gourma.

Le premier point présente brièvement l'Agence de l'Eau du Gourma (AEG). Le second aborde la méthode de calcul du taux d'exécution avant de s'appesantir sur le bilan physique, le troisième

point traite des difficultés rencontrées dans l'exécution du PTB 2019 tandis que le quatrième propose des pistes de résolution des difficultés. Le PTB 2020 est présenté au cinquième point.

I. PRESENTATION DE L'AGENCE DE L'EAU DU GOURMA

I.2.1 Création et objet

L'Agence de l'Eau du Gourma (AEG) est un Groupement d'Intérêt Public (GIP) créée par la signature de sa convention constitutive le 24 janvier 2011, laquelle convention a été relue le 16 août 2018, à Fada N'Gourma entre l'Etat du Burkina Faso, les Collectivités Territoriales et les Usagers de l'Eau. L'Etat est représenté par le Collège de l'Administration et les Collectivités Territoriales, les Usagers de l'Eau par le Collège éponyme. L'Agence de l'Eau du Gourma est placée sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'eau et la tutelle financière du Ministère chargé des finances. Son siège est à Fada N'Gourma, mais peut être transféré en tout autre lieu de son espace de compétence par décision du Comité de Bassin et sur proposition du Conseil d'Administration.

L'AEG a pour objet de « *valoriser le bassin hydrographique en tant que cadre approprié de connaissance, de planification et de gestion de la ressource en eau, par la coordination des actions y relatives et par la concertation afin de préparer et de mettre en œuvre, dans les conditions optimales de rationalité, les orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau* ».

I.2.2 Espace de compétence

L'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma s'étend sur des parties de cinq (5) régions administratives qui sont : Est, Centre-Est, Sahel, Centre-Nord et Plateau Central (figure n°1). Au total, ce sont 12 provinces et 50 communes qui sont couvertes par l'espace de gestion des ressources en eau de l'AEG (figure n°2). Sur le plan hydrographique, l'espace de gestion des ressources en eau de l'AEG intègre le bassin national du Niger en ses sous-bassins de la Sirba, du Bonsoaga, du Dyamongou et de la Tapoa-Mékrou, et le bassin national du Nakanbé à travers ses sous bassins de la Kompienga, de la Pendjari et du Sansargou. Elle couvre une superficie de 50 238 km² (soit 28 643 km² de la portion du bassin national du Niger et 21 595 km² de celle du bassin national du Nakanbé). On y dénombre 90 barrages, 38 boulis, 18 mares, (sources : DEIE 2012 et AEG 2017).

I.2.3 Organes et instances

Les instances et organes de gestion et d'administration de l'AEG sont le Comité de Bassin (CB), le Conseil d'Administration (CA), la Direction Générale (DGAEG) et les Comités Locaux de l'Eau (CLE).

I.2.4 Comité de Bassin

Le Comité de Bassin (CB) est l'Assemblée Générale de l'AEG. Il est chargé de la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau dans l'espace de compétence concerné à travers les SDAGE et les SAGE. Sont du domaine de compétence du Comité de Bassin :

- toute modification de la convention constitutive ;
- l'approbation du programme pluriannuel d'activités et du budget correspondant soumis par le Conseil d'Administration ;
- l'examen et l'approbation de la réalisation à mi-parcours du programme pluriannuel présenté par le Conseil d'Administration ;
- l'audition des rapports du Conseil d'Administration ;
- l'approbation des règlements intérieurs et statuts des organes du GIP/Agence de l'Eau du Gourma ;
- l'approbation des comptes du GIP avant leur transmission à la cour des comptes ;
- l'admission et l'exclusion des membres du GIP ;
- la proposition de nomination et de révocation des administrateurs du conseil ;
- la nomination des commissaires aux comptes.

Il est constitué de trois collèges de membres désignés sur une base paritaire et répartis comme suit :

- seize (16) représentants de l'Etat ;
- seize (16) représentants des Collectivités Territoriales ;
- seize (16) représentants des différentes catégories d'Usagers d'eau (membres de droit privé).

Le Comité de Bassin se réunit une (01) fois par an en session ordinaire et autant de fois que de besoin en session extraordinaire sur convocation de son président ou à la demande des deux tiers (2/3) de ses membres.

I.2.5 Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) est composé de membres représentant respectivement l'Etat, les Collectivités Territoriales, les Usagers de l'eau et le personnel de l'AEG.

Les membres des trois (03) collèges désignés sur une base paritaire, sont repartis comme suit:

- cinq (5) représentants de l'Etat ;
- cinq (5) représentants des Collectivités Territoriales ;
- cinq (5) représentants des différentes catégories d'usagers ;
- un (1) représentant du personnel de l'AEG.

Le Conseil d'Administration est notamment chargé de :

- la proposition d'un programme pluriannuel d'intervention au Comité de Bassin ;
- l'exécution des délibérations du Comité de Bassin ;
- l'approbation des comptes de chaque exercice avant leur transmission à la cour des comptes.

Le Conseil d'Administration se réunit deux (02) fois par an en séance ordinaire pour adopter le budget de l'exercice à venir et pour arrêter les comptes de l'exercice écoulé. Il peut se réunir en séance extraordinaire chaque fois que de besoin.

I.2.6 Direction Générale

L'Agence de l'Eau du Gourma (DGAEG) a été créée en 2011 et a fonctionné comme noyau technique jusqu'en 2013, l'année à laquelle la Direction Générale a été installée. La Direction Générale assure le fonctionnement et la mise en œuvre des missions de l'Agence de l'Eau du Gourma sous l'autorité du Conseil d'Administration et dans les conditions fixées par le Comité de Bassin. Son siège est à Fada N'Gourma, chef-lieu de la région de l'Est.

I.2.7 Comités Locaux de l'Eau (CLE)

La Direction Générale appuie son action sur les Comités Locaux de l'Eau, instances locales de concertation, d'échanges, d'animation et de promotion associant tous les acteurs concernés au niveau local, pour la gestion des ressources en eau.

Les espaces de compétence des Comités Locaux de l'Eau correspondent aux sous-bassins ou à des portions de sous-bassins hydrographiques qui structurent l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma.

L'AEG dispose de cinq (05) CLE dont un (01) antérieur à l'AEG (Q-Sirba mis en place en 2009 par le projet Global Water Initiative).

I.2.8 Missions

Les missions de l'Agence de l'Eau du Gourma sont :

- d'engager les acteurs de l'eau à la gestion concertée, intégrée, équilibrée et durable des ressources en eau du bassin hydrographique ;
- de traduire, à travers des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), les orientations de la politique nationale de l'eau ;
- de promouvoir à l'échelle du bassin, une utilisation rationnelle des ressources en eau, la lutte contre la pollution et la protection des milieux aquatiques ;
- de percevoir des taxes auprès des utilisateurs de l'eau pour les prélèvements qu'ils effectuent ou la pollution qu'ils génèrent, selon le principe « pollueur-payeur » ou « préleveur-payeur » ;
- d'apporter des aides financières diverses aux actions d'intérêt commun menées par les Collectivités Territoriales, les organisations socioprofessionnelles et les usagers ;
- d'apporter l'assistance technique aux études, travaux, suivi évaluation, exécution et toutes autres actions entreprises afin de lutter contre le gaspillage et la pollution de l'eau, selon le principe « celui qui protège mieux est aidé » ;
- de préparer, en application des SDAGE et des SAGE, des programmes pluriannuels d'intervention afin de répondre aux besoins d'utilisation des eaux, de préservation et de restauration de la qualité de l'eau, de conservation des écosystèmes aquatiques, de protection des berges et de lutte contre l'envasement des cours d'eau et des plans d'eau ;
- de contribuer à la prévention et à la lutte contre les inondations et autres catastrophes naturelles liées à l'eau ;
- de collecter, de développer et de diffuser les connaissances sur les ressources en eau en vue de contribuer à l'amélioration de leur gestion ;
- de développer des partenariats aux plans national et international avec tout organisme intervenant dans son domaine de compétence.
-

I.2.9 Principales directions

Les principales directions de l'Agence de l'Eau du Gourma sont :

- la Direction de la Prospective et de la Planification ;
- la Direction de l'Eau et de l'Environnement ;

- la Direction de l'Administration et des Financières ;
- la Personne Responsable des Marchés ;
- l'Agence Comptable ;
- la Direction du Contrôle des Marchés et des Engagements Financiers.

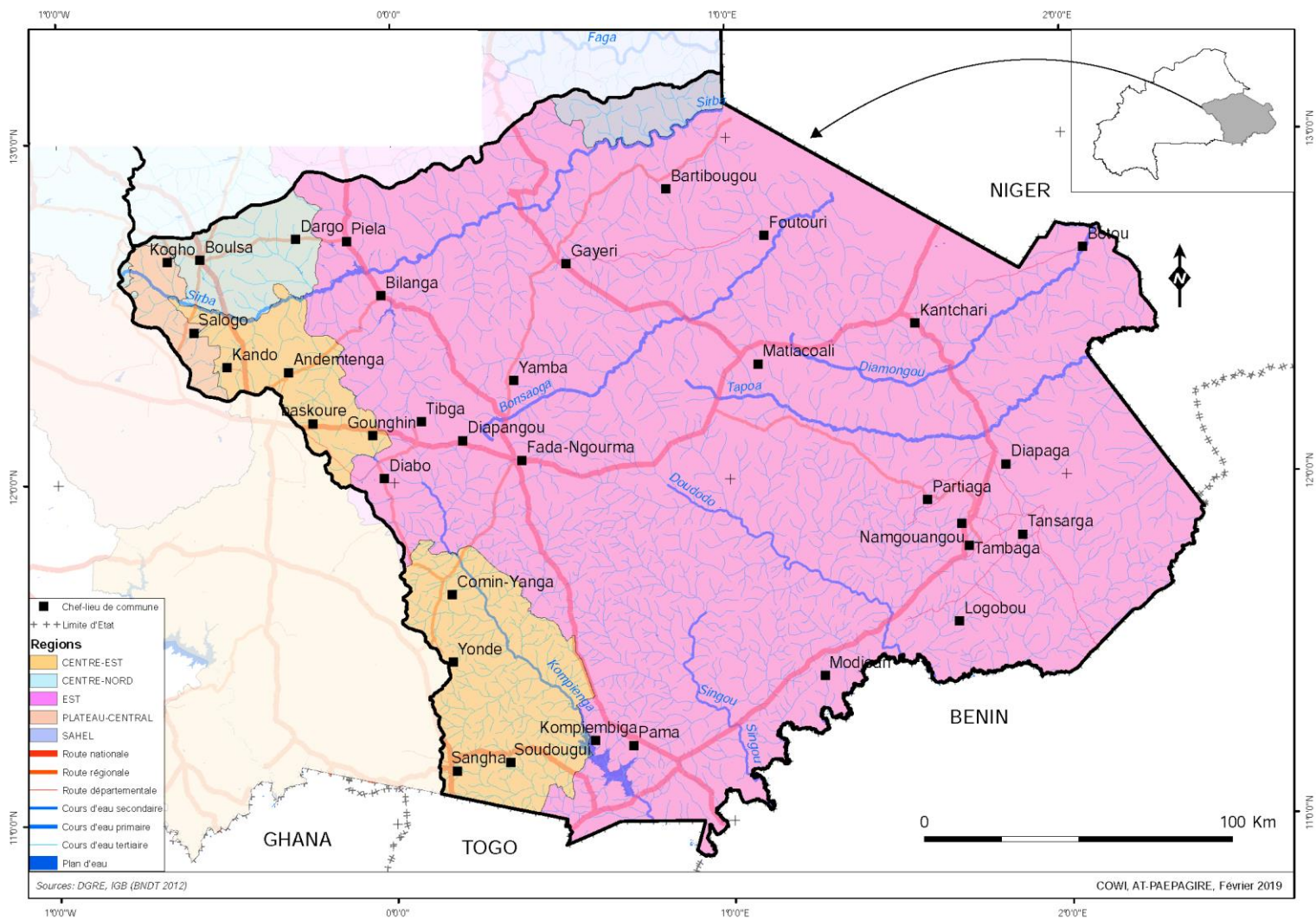


Figure 1 : Espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma

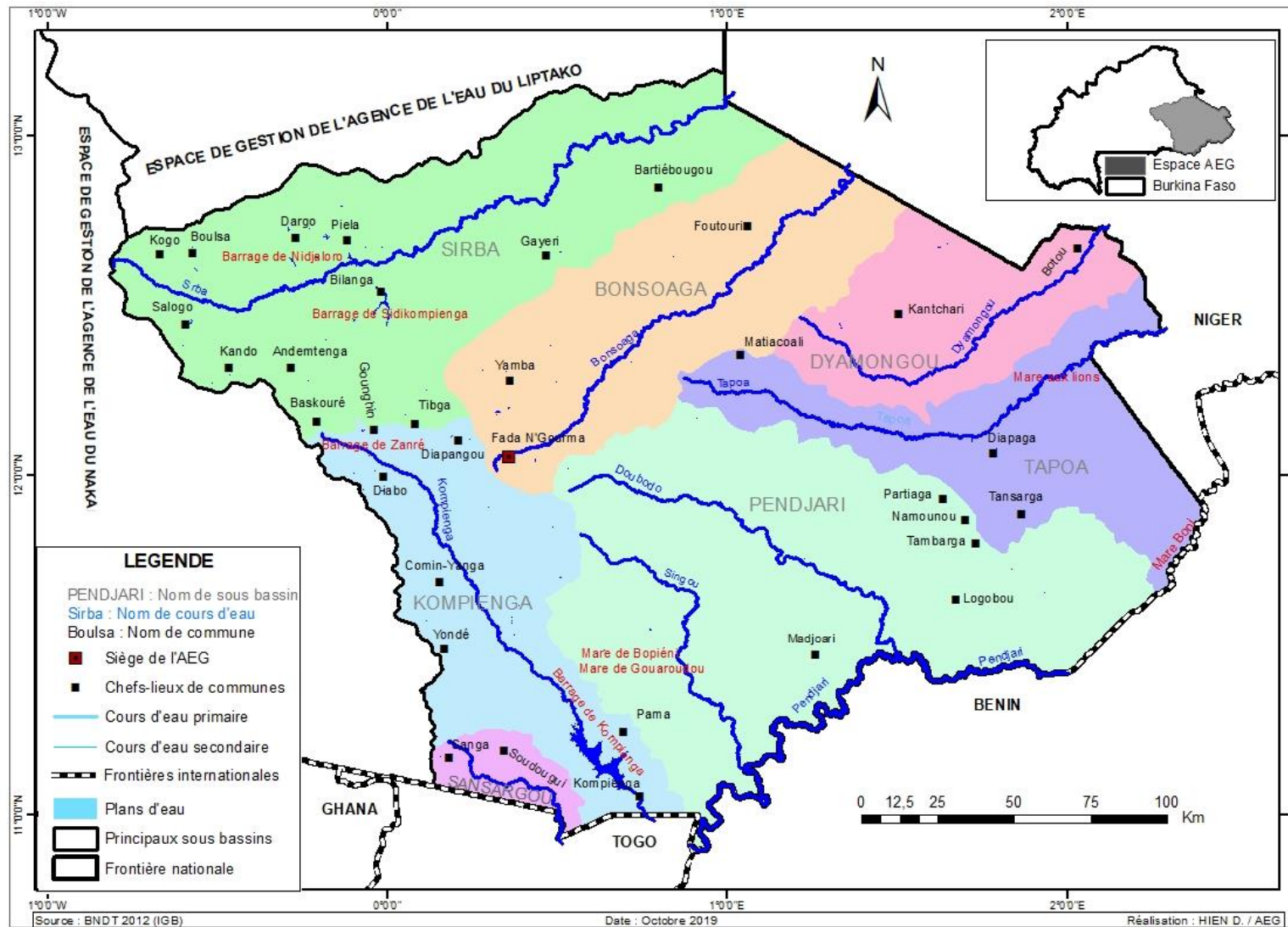


Figure 2 : Carte administrative de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma

II. ACTIVITES REALISEES AU COURS DE L'EXERCICE 2019

II.1. Rappel des actions au titre de l'année 2019

Au cours de l'année 2019, les activités menées par l'Agence de l'Eau du Gourma ont porté sur cinq (05) actions des dix (10) que compte le PNGIRE :

- **Action 2** : Amélioration du recouvrement de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) ;
- **Action 3** : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion ;
- **Action 7** : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions ;
- **Action 8** : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants ;
- **Action 10** : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.

II.2. Rappel du PTB 2019 de l'AEG

En 2019, l'AEG avait inscrit dans son programme d'activités 101 tâches d'un coût global de cinq cent seize millions cent cinquante-quatre mille quatre-vingt-quatre francs (516 154 084) FCFA réparti comme suit :

- 199 210 400 FCFA pour DANIDA/Suède, soit 38,6 % ;
- 4 000 000 de FCFA pour la CFE, soit 0,8 % ;
- 312 943 684 de FCFA pour la Subvention Etat, soit 60,6 %.

Le plus grand nombre de tâches (54) soit 53 % du total était inscrit à l'action 3 « Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et des instruments de gestion ».

Les actions 3 et 7 disposaient des allocations budgétaires les plus importantes, respectivement 414 871 284 F CFA et 61 270 800 FCFA (soit 80 % et 12 %), tandis que l'allocation budgétaire de l'action 2 est la plus faible (2 290 000 F CFA).

Le Tableau 1 présente par action le nombre d'activités du PTB 2019 et le budget.

Tableau 1: récapitulatif des activités par action

Libellé	Nombre d'activités inscrites	Nombre de tâches inscrites	Budget
OBJECTIF STRATEGIQUE : contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques	28	101	516 154 084
ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau.	0	0	0
ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).	2	6	4 000 000
ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.	15	54	414 871 284
ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	0	0	0
ACTION 5 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau.	0	0	0
ACTION 6 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	0	0	0
ACTION 7 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	4	24	61 270 800
ACTION 8 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	3	8	23 192 000
ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	0	0	0
ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	4	9	14 530 000

II.3. Démarche méthodologique de calcul du taux d'exécution et de l'élaboration du PTB 2020

La méthode d'élaboration du bilan et de la programmation 2020 est la suivante :

- collecte des informations budgétaires auprès des différentes directions techniques ;
- exploitation des documents budgétaires et rapports techniques des activités des trois (3) dernières années ;
- élaboration par les différentes directions de leur bilan et des éléments devant être pris en compte dans le budget modifié ;
- débat budgétaire et consolidation avec les différents acteurs de l'AEG ;
- élaboration et transmission du bilan et du budget aux partenaires (Equipe suivi évaluation SP/GIRE) ;
- soumission du projet de budget à l'arbitrage du PTB 2020 du PN-GIRE.

La méthode de calcul des différents taux s'est faite selon deux modalités

Analyse factuelle

L'analyse factuelle consiste à faire le décompte des activités / tâches inscrites au programme de travail de chacune des structures d'exécution afin de mesurer les efforts consentis et de dégager les grandes contraintes qui ont entravé la bonne marche des activités.

Il est convenu de considérer comme :

- non réalisée, toute tâche / activité dont le taux d'exécution est compris entre 0-19%,
- en démarrage, les tâches / activités qui ont des taux d'exécution compris entre 20-39% ;
- partiellement réalisée, toute tâche / activité, dont le taux d'exécution est compris entre 40-79% ;
- réalisée, toute tâche / activité qui a un taux d'exécution compris entre 80-100%.

Analyse pondérée

Cette approche consiste à mener une analyse pondérée en affectant à chaque tâche un coefficient de pondération. Elle permet d'évaluer les efforts fournis pour l'atteinte des objectifs. En rappel, l'évaluation du taux d'exécution physique du PTB a été définie dans le manuel de suivi-évaluation. Elle se fonde sur le système de pondération des tâches, car la réalisation d'une activité passe par celle de plusieurs tâches qui n'ont pas la même complexité, ne nécessitant pas le même niveau d'effort et exigeant des ressources différentes dans leur mise en œuvre. Pour ce faire, les tâches du PTB ont été catégorisées comme indiqué dans la grille de pondération (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Le taux d'exécution physique d'une activité correspond à la moyenne pondérée des taux d'exécution des différentes tâches qui la composent. Pour établir le taux d'exécution du niveau supérieur de la chaîne de mise en œuvre (résultats, actions, objectifs opérationnels et objectif stratégique), on établit la moyenne pondérée des taux d'exécution physique des niveaux inférieurs.

Le bilan d'exécution physique annuel du PTB 2019 est ainsi établi sur la base de ces 2 approches.

Le taux d'exécution physique se calcule comme suit :

Au niveau activités, le calcul du taux d'exécution se fait suivant la formule ci-après :

$$TA = \sum (Tti \times Poids\ ti) / Poids\ activité$$

Avec :

- TA : Taux d'exécution physique d'une activité A déclinée en tâches ti ;
- Tti : Taux d'exécution physique de la tâche ti conformément à la grille de pondération ;
- Poids ti : Poids de la tâche ti au niveau du PTB ;
- Poids Activité : Poids de l'activité au niveau du PTB.

Au niveau des Résultats, la formule suivante est appliquée pour déterminer le niveau d'exécution physique.

$$TR = \sum (TAi \times Poids\ Ai) / Poids\ Résultat$$

Avec :

- **TR** : Taux d'exécution physique d'un résultat R décliné en activités Ai,
- **TAi** : Taux d'exécution physique de l'activité Ai ;
- **Poids Ai** : Poids de l'activité Ai au niveau du PTB ;
- **Poids Résultat** : Poids du Résultat au niveau du PTB.

Au niveau objectifs spécifiques, la formule utilisée se présente comme suit :

$$TO = \sum (TRi \times Poids\ Ri) / Poids\ objectif\ opérationnel$$

Avec :

- **TO** : Taux d'exécution physique d'un objectif spécifique comportant des résultats Ri,

- **TRi** : Taux d'exécution physique du résultat Ri ;
- **Poids Ri** : Poids du résultat Ri au niveau du PTB ;
- **Poids objectif spécifique** : Poids de l'objectif spécifique au niveau du PTB.

Au niveau du taux global du PTB, la formule utilisée se présente comme suit :

$$\text{TPE} = \frac{\sum (\text{TOi} \times \text{Poids Oi})}{\text{Poids objectif stratégique}}$$

Avec :

- **TP** : Taux d'exécution physique du programme décliné en objectifs opérationnel Oi,
- **TOi** : Taux d'exécution physique de l'objectif opérationnel Oi ;
- **Poids Oi** : Poids de l'objectif opérationnel Oi au niveau du PTB ;
- **Poids objectif stratégique** : Poids de l'objectif stratégique au niveau du PTB.

II.4. Bilan du PTB 2019

Le bilan des activités 2019 de l'AEG prend en compte le bilan d'exécution physique des activités et tâches programmées dans le PTB. Le taux global d'exécution physique des activités du PTB 2019 est de **84%**.

Le Tableau 2 synthétise les données chiffrées sur l'exécution physique des tâches au 31 Décembre 2019.

Tableau 2 : Bilan d'exécution physique par actions réalisées par résultats

Action	Nombre de tâches						Taux Pondéré Exécution (%)
	PTB 2019 initial	PTB 2019 révisé	Non réalisées	En démarrage	Partiellement réalisées	Réalisées	
Action 1 : Application effective de la police de l'eau	0	0	–	–	–	–	–
Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE)	8	6	0	0	0	6	100
Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion	56	54	9	0	4	41	78
Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	0	0	–	–	–	–	–
Action 5 : Poursuite des actions de recherche/développement dans le domaine de l'eau.	0	0	–	–	–	–	–
Action 6 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	9	0	–	–	–	–	–
Action 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	24	24	2	0	0	22	95
Action 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	12	8	0	0	0	8	100
Action 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau	0	0	–	–	–	–	–
Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau	11	9	2	0	0	7	73
Total général	120	101	13	0	4	84	84

Sur 101 tâches programmées, 84 ont été entièrement réalisées, 13 non réalisées et 4 partiellement réalisées. Globalement, le taux d'exécution pondéré est de 84% pour le PTB 2019 contre 73% à la même période pour le PTB 2018.

La mise en œuvre du PTB 2019 est ainsi jugée satisfaisante. Elle a permis d'engranger un certain nombre d'acquis dont l'essentiel se résume par action comme suit :

II.4.1 Etat d'exécution physique des activités de l'action 2 « Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE) »

Cette action vise l'accroissement des ressources financières propres de l'Agence. La contribution financière en matière d'eau constitue de ce fait le moteur de la GIRE. A long terme, elle devrait permettre aux agences d'atteindre l'autonomie financière et de s'émanciper de l'aide extérieure. L'année 2019 a été marquée principalement par deux activités entrant dans l'amélioration du recouvrement de la CFE :

- le recouvrement de la taxe ;
- l'actualisation de la liste des assujettis ;

■ Recouvrement de la CFE

Le montant recouvré par l'agence en 2019 s'élevait à 360 000 FCFA pour une prévision de 2 500 000 FCFA. Pour un meilleur recouvrement de la CFE, l'AEG s'est appuyée aussi sur les régies communales pour la collecte de la taxe de certains contribuables. Au regard des prévisions, le taux de recouvrement est de 14,40 %.

Par ailleurs au cours de l'année, la société minière SEMAFO Boungou s'était engagée pour un paiement de la CFE à hauteur de 66 686 610 Fcfa et le paiement de cette dette est effective à la date de la tenue de la présente session.

■ L'actualisation de la liste des assujettis

Pour l'année 2019, l'AEG a conçu un outil de suivi et d'actualisation des assujettis. Cette base de données vise à gérer efficacement les données sur les assujettis en permettant de :

- disposer de la liste des assujettis de l'espace AEG ;
- disposer de la liste des assujettis à jour de leurs déclarations ;
- suivre les déclarations et paiements de chaque assujetti ;
- avoir la situation de la CFE à tout moment.

■ **Recommandations et perspectives**

L'amélioration de la collaboration avec les autres structures, en particulier les collectivités territoriales doit être renforcée. Aussi, les sensibilisations devraient se poursuivre auprès des nouveaux assujettis. Pour l'année 2020, l'AEG a des prétentions de recouvrement estimées à six millions trois cent douze mille (6 312 000) francs CFA.

Les responsables de l'AEG font preuve d'un engagement fort pour le recouvrement de la CFE. Nul doute que la dynamique actuelle se poursuivra l'année prochaine pour une amélioration continue des taux de recouvrements.

Les activités inscrites à l'action 2 ont été entièrement réalisées d'où un taux de mise en œuvre de 100%.

II.4.2 Etat d'exécution physique des activités de l'action 3 « Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion

Cette action vise la :

- rationalisation du fonctionnement de tous les organes et instances de l'agence pour une meilleure efficacité ;
- dotation de l'agence en instruments et outils de gestion.

Ainsi, les activités suivantes ont été réalisées en 2019 :

■ **Installation officielle des membres du Conseil d'Administration et tenue des sessions ordinaires dudit conseil :**

Les nouveaux membres du Comité de Bassin de l'AEG ont été installés dans leurs fonctions le 16 août 2018 et ont tenu à la suite de leur installation la première session ordinaire qui a permis de désigner les membres du Conseil d'Administration. Les membres désignés ont été nommés administrateurs de l'Agence de l'Eau du Gourma à travers deux décrets :

- le décret N°2019-0218/PRES/PM/MEA/MEEVCC/MS/MRAH/MINEFID du 21 mars 2019 portant nomination d'administrateurs au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du Gourma ;

- le décret N°2019-0319/PRES/PM/MEA/MINEFID du 24 avril 2019 portant renouvellement de mandats d'administrateurs au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau du Gourma.

Ces administrateurs ont été installés officiellement le 18 avril 2019 par M. Alassoun SORI, Secrétaire Général du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement. Après l'installation, la présidente entrée a, avec ses collaborateurs, tenu la première session ordinaire de l'année 2019 du Conseil d'Administration. La seconde est intervenue le 23 décembre 2019. Les résultats de ces sessions ont été :

○ **Première session ordinaire**

- ✓ Date : 18 avril 2019 à Fada N'Gourma
 - ✓ Membres statutaires présents : 15
 - ✓ Membre statutaire absent excusé : 01
 - ✓ Membres observateurs invités : 02
 - ✓ Membres observateurs présents : 02
 - ✓ Points inscrits à l'ordre du jour : 06
- Examen et adoption du procès-verbal de la deuxième session ordinaire de l'année 2018 ;
 - Examen et adoption des bilans physiques et des comptes de gestion et administratif de l'année 2018 ;
 - Examen et adoption du programme d'activités modifié n°1 de l'année 2019 ;
 - Examen et adoption du budget modifié n°1, exercice 2019 ;
 - Examen et adoption du Plan de Passation des Marchés (PPM) modifié n°1 de l'année 2019 ;
 - Divers.
 - ✓ Délibérations prises : 08
 - Délibération **n°2019-01/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du procès-verbal de la deuxième session ordinaire de l'année 2018 du Conseil d'Administration ;
 - Délibération **N°2019-02/GIP-AEG/CB/CA** portant affectation du résultat de l'exécution budgétaire, gestion 2018 ;
 - Délibération **N°2019-03/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du budget modifié n°1, gestion 2019 ;
 - Délibération **N°2019-04/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du compte administratif, gestion 2018 ;
 - Délibération **N°2019-05/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du compte de gestion, exercice 2018 ;
 - Délibération **N°2019-06/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du bilan d'exécution physique des activités de l'année 2018 ;

- Délibération **N°2019-07/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du programme d'activités modifié n°1 de l'année 2019 ;
- Délibération **N°2019-08/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du Plan de Passation des Marchés Publics modifié n°1, exercice 2019.

- **Deuxième session ordinaire**
 - ✓ Date : 23 décembre 2019 à Koupéla
 - ✓ Membres statutaires présents : 15
 - ✓ Membre statutaire absent excusé : 01
 - ✓ Membres observateurs invités : 08
 - ✓ Membres observateurs présents : 08
 - ✓ Points inscrits à l'ordre du jour : 05
- Examen et adoption des procès-verbaux de la cérémonie d'installation et de la première session ordinaire de l'année 2019 ;
- Examen et adoption du projet de programme d'activités de l'année 2020 ;
- Examen et adoption du projet de budget, exercice 2020 ;
- Examen et adoption du projet de Plan de Passation des Marchés Publics, exercice 2020
- Divers.
 - ✓ Délibérations prises : 07
- Délibération **n°2019-14/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du procès-verbal de la cérémonie d'installation du Conseil d'Administration ;
- Délibération **n°2019-15/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du procès-verbal de la première session ordinaire de l'année 2019 du Conseil d'Administration ;
- Délibération **n°2019-16/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du programme d'activités de l'année 2020 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération **n°2019-17/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du budget de l'exercice 2020 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération **n°2019-18/GIP-AEG/CB/CA** portant adoption du Plan de Passation des Marchés Publics exercice 2020 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
- Délibération **n°2019-19/GIP-AEG/CB/CA** portant autorisation de subventions aux comités locaux de l'eau au titre de l'année budgétaire 2020 ;
- Délibération **n°2019-20/GIP-AEG/CB/CA** portant autorisation de prise en charge des acteurs du monde rural.

■ Session du Comité de Bassin :

- ✓ Date : 11 juin 2019 à Tenkodogo
 - ✓ Membres statutaires présents : 48
 - ✓ Membre statutaire absent excusé : 00
 - ✓ Membres observateurs invités : 03
 - ✓ Membres observateurs présents : 03
 - ✓ Points inscrits à l'ordre du jour : 05
- Examen et adoption du procès-verbal de la session ordinaire de l'année 2018 ;
 - Examen et adoption des bilans physiques et des comptes de gestion et administratif de l'année 2018 suivie d'échanges ;
 - Examen et adoption du projet de programme d'activités modifié de l'année 2019 ;
 - Examen et adoption du projet de budget modifié, exercice 2019 ;
 - Examen et adoption du projet de PPM modifié de l'année 2019 ;
 - Divers.
 - ✓ Délibérations prises : 10
 - Délibération **n°2019-01/GIP-AEG/CB** portant adoption du procès-verbal de la cérémonie d'installation et de la session ordinaire de l'année 2018 du Comité de Bassin ;
 - Délibération **N°2019-02/GIP-AEG/CB** portant approbation du bilan de l'exécution physique des activités de l'année 2018 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
 - Délibération **N°2019-03/GIP-AEG/CB** portant approbation du compte administratif, gestion 2018 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
 - Délibération **N°2019-04/GIP-AEG/CB** portant approbation du compte de gestion, gestion 2018 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
 - Délibération **N°2019-05/GIP-AEG/CB** portant approbation du programme d'activités modifié de l'année 2019 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
 - Délibération **N°2019-06/GIP-AEG/CB** portant approbation du résultat de l'exécution budgétaire, gestion 2018 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
 - Délibération **N°2019-07/GIP-AEG/CB** portant adoption du budget modifié, gestion 2019 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
 - Délibération **N°2019-08/GIP-AEG/CB** portant adoption du plan de passation de marchés publics révisé gestion 2019 de l'Agence de l'Eau du Gourma ;
 - Délibération **N°2019-09/GIP-AEG/CB** portant fixation de l'indemnité mensuelle forfaitaire du Président du Conseil d'administration du GIP/ Agence de l'eau Gourma ;

- Délibération **N°2019-10/GIP-AEG/CB** portant désignation des membres observateurs du Comité de Bassin du GIP / Agence de l'eau Gourma.

■ **Activités des Comités Locaux de l'Eau (CLE) :**

L'AEG a apporté un appui financier de quarante millions (40 000 000) aux CLE Sirba Singr'Jienu, Kompienga Aval Sud, Tapoa Gnima et Dyamon'Siiga. Le CLE Q-Sirba n'a pas reçu d'appui financier pour défaut de justification des fonds à lui alloués en 2018.

Cet appui a permis de réaliser entre autres les activités suivantes :

Tableau 3 : activités menées par les CLE

N°	Nom du CLE	Résultats majeurs atteints
1	Dyamon'Siiga	<ul style="list-style-type: none"> • organisation d'une (01) émission radio pour la promotion de la visibilité du CLE ; • destruction des plantes aquatiques envahissantes du barrage de Boudiéri ; • réalisation de 800 mètres linéaires de cordons pierreux pour la protection des berges du barrage de Boudiéri ; • tenue de deux (02) réunions de bureau ; • organisation d'une (01) session de l'Assemblée Générale.
2	Kompienga Aval Sud	<ul style="list-style-type: none"> • sensibilisation de quatre-vingts (80) producteurs agricoles sur l'occupation anarchique des berges à du lac Kompienga ; • organisation et diffusion d'une (01) émission radiophonique ; • préparation et diffusion d'un spot (01) publicitaire sur le CLE • tenue de deux (02) réunions de bureau ; • organisation d'une (01) session de l'Assemblée Générale.
3	Sirba Singr'Jienu	<ul style="list-style-type: none"> • arrachage des arbres et arbustes sur les talus du barrage de Sidikompenga à Bilanga ; • organisation et rediffusion de deux (02) émissions radiophoniques pour la promotion de la visibilité du CLE • sensibilisation de cent quatre-vingt-dix (190) maraîchers sur les impacts de l'exploitation des berges sur la ressource eau en trois (03) séances à Tibga, Gounghin et Bilanga ; • sensibilisation de soixante-quinze (75) orpailleurs sur l'utilisation des produits chimiques à Bilanga ; • destruction de vingt-quatre (24) termitières sur la digue du barrage de Bilanga ; • tenue de deux (02) réunions de bureau ; • organisation d'une (01) session de l'Assemblée Générale
4	Tapoa Gnima	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation de 500 m de cordons pierreux sur les berges du barrage de la Tapoa (au niveau des venues d'eau) ;

	<ul style="list-style-type: none"> • réalisation de 160 m de cordons pierreux autour du bouli de Pemboanga dans la Tapoa ; • rechargement du bassin de dissipation du barrage de la Tapoa avec des moellons ; • achat de petits matériels (brouettes, pelles, marteaux, machettes, bottes, pioches, gants) pour les travaux d'entretien courant. • tenue de deux (02) réunions de bureau ; • Organisation d'une (01) session de l'Assemblée Générale
--	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Recommandations et perspectives :

A l'endroit de l'AEG, les CLE sollicitent le transfert diligent des subventions, le renforcement des capacités des membres et des outils pour l'entretien courant (pioches, marteaux, brouettes, etc.).



Photo 1 : Rechargement du bassin de dissipation du barrage de la Tapoa par le CLE Tapoa Gnima



Photo 2 : Réalisation de cordon pierreux autour du barrage de la Tapoa par le CLE Tapoa Gnima



Photo 3 : Sensibilisation des maraîchers sur l'exploitation des berges du barrage de Bilanga par le CLE Sirba Singr'Jienu



Photo 4 : Promotion de la visibilité du CLE Singr'Jienu par l'organisation de spots et d'émissions radio par le CLE Sirba Singr'Jienu



Photo 5 : Destruction des arbres et arbustes sur les talus du barrage de Sidikompenga à Bilanga



Photo 6 : Collecte et pose de moellons pour la réalisation des cordons pierreux sur les berges du barrage de Boudiéri par le CLE Dyamon'Siiga



Photo 7 : Destruction des plantes envahissantes du barrage de Boudiéri par le CLE Dyamon'Siiga

■ **Elaboration du SDAGE :**

L'AEG a poursuivi l'élaboration du SDAGE par la réalisation d'études thématiques en vue de l'établissement de l'état des lieux des ressources en eau de son espace de compétence.

Ces études ont été menées suivant les étapes ci-après : cadrage, collecte des données, élaboration et validation des rapports.

- Cadrage : il a consisté à harmoniser la compréhension des termes de références des études par les parties prenantes, à examiner les canevas de rapportage et à préparer la collecte des données.

– Collecte des données : deux approches ont été utilisées en raison de la situation sécuritaire qui prévaut dans certaines parties de l'espace de compétence de l'Agence de l'Eau du Gourma (EC-AEG). Des sorties terrain ont été organisées dans les zones accessibles sur le plan sécuritaire pour rencontrer les différents acteurs concernés par les thématiques étudiées. Dans les zones à situation sécuritaire dégradée, les acteurs ont été conviés à Fada N'Gourma, siège de l'AEG pour les entretiens. Les données collectées ont été traitées et analysées ; puis, les rapports provisoires ont été produits.

- Validation des rapports provisoires : les rapports produits ont été soumis au comité interne (Unités Techniques, personnes ressources, SP/GIRE, etc.) de suivi du processus pour une pré-validation. Après la prise en compte des amendements issus de la pré validation, les rapports ont été soumis à la validation de la commission spécialisée du Comité de Bassin pour le suivi du processus d'élaboration du SDAGE.

Le rapport final intègre les observations de la Commission spécialisée.

Au 31 décembre 2019, la situation de l'élaboration du SDAGE est la suivante : sur dix (10) études prévues, cinq (05) ont été réalisées, une (01) en finalisation, deux (02) en démarrage et deux (02) non réalisées.

Une étude réalisée est celle dont le rapport final a été transmis à l'AEG par COWI. Ainsi, les études réalisées sont :

le bilan diagnostic socio-économique

le bilan diagnostic hydraulique agricole

le bilan diagnostic hydraulique pastoral

le bilan diagnostic hydraulique industrielle et minière

le bilan diagnostic de la situation environnementale

Une étude en finalisation est celle qui est en attente de validation par la commission spécialisée du Comité de Bassin. L'étude en finalisation est l'état des lieux de l'approvisionnement en eau potable (AEP).

Une étude en démarrage est celle dont la concertation et la collecte des données ont été réalisées mais le rapport est en cours de production. L'état des lieux des Autres usages de l'eau et la physiographie sont les études en démarrage.

Une étude non réalisée est celle dont le processus d'élaboration n'est pas enclenché. Ce sont l'état des lieux de l'assainissement et l'état des lieux des ressources en eau de l'espace de compétence de l'AEG.

L'action 3 a été exécutée à 78%.

II.4.3 Etat d'exécution physique des activités de l'action 7 « Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants »

Il s'agissait de mener des campagnes de lutte d'une part contre les causes des dégradations ciblées (eutrophisation, pollutions, etc.) pour réduire les conditions qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques indésirables et d'autre part contre les plantes déjà présentes en les éradiquant.

En 2019, l'AEG a réalisé les activités suivantes :

- **Etude de faisabilité en vue de délimiter les barrages de Kompienga, Tandjari et de la Tapoa**

Dans sa dynamique de lutte contre l'ensablement et l'envahissement des cours et plans d'eau par les plantes aquatiques envahissantes, l'AEG a entrepris la délimitation des bandes de servitude des plans d'eau d'au moins 500 000 m³. Toutefois, la délimitation de certains ouvrages stratégiques (Kompienga : 2 050 000 000 m³, Tapoa : 8 615 000 m³ et Tandjari : 4 600 000 m³) nécessite au préalable une étude de faisabilité.

L'AEG a donc commandité l'étude et un consultant a été recruté à cet effet. Les tâches assignées au consultant étaient :

- identifier les villages et les usagers concernés par ces retenues ;

- préparer ces acteurs à adhérer au processus de la délimitation à venir ;
- prendre en compte leurs préoccupations ;
- formuler des recommandations pour la mise en œuvre efficiente de cette présente étude ;
- faire des levés topographiques sur les berges, afin de déterminer les limites de la bande de servitude ;
- estimer le coût des travaux de délimitation par retenues.

Les résultats de cette étude faciliteront la réalisation des travaux de délimitations des barrages sus cité en 2020. En effet, elle a identifié les concessions se trouvant sur les berges, fait un inventaire des exploitants des berges et proposé un budget estimatif pour la délimitation des périmètres de protection de chaque ouvrage.

- **Délimitation des périmètres de protection du barrage de Karaga Bouli (commune de Kando) et de Boulyoghin (commune de Diabo).**

L'objectif global de l'activité était de matérialiser la bande de servitude de ces barrages. Concrètement, la matérialisation des limites de la bande de servitude permet d'indiquer aux riverains les zones dans lesquelles certaines activités anthropiques sont proscrites en vue de préserver la pérennité de l'ouvrage et de la ressource.

Le barrage de Boulyoghin a une capacité de 940 000 m³. Situé dans la commune de Diabo à 52 km de Fada N'Gourma, il a été mis en service en 1983. Il est à vocation pastoral avec des usages connexes : le petit maraîchage. En 2019, à Boulyoghin, l'AEG a effectué les tâches suivantes :

- pose de trente (30) balises autour du barrage sur 3 km linéaire ;
- construction de quatre (04) digues filtrantes d'une longueur totale de 40 m;
- installation de quatre (04) panneaux de sensibilisation.



Photo 8 : Balise de délimitation au niveau du barrage de Boulyoghin



Photo 9 : digue filtrante (piège à sédiment) sur le cours d'eau alimentant le barrage



Photo 10 : Panneaux de sensibilisation au niveau du barrage de Boulyoghin

Le barrage de Karaga Bouli a une capacité de 1 190 000 m³. Situé dans la commune de Kando à 40 km de Koupéla, il a été mis en service en 1992. Il est à vocation pastorale avec des usages connexes : le petit maraîchage.

En 2019, les travaux ont consisté à la pose de 80 balises sur 8 km linéaire et l'implantation de deux (02) panneaux de sensibilisation autour du barrage.

L'action 7 a un taux de mise en œuvre de 95%.

II.4.4 Etat d'exécution physique des activités de l'action 8

« Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants »

Cette action vise à réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables, elle œuvre d'une part à réduire les conditions qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques indésirables et d'autre part à éradiquer les plantes déjà présentes. Aussi, vise-t-elle à lutter contre le comblement des retenues d'eau. L'activité réalisée en 2019 au compte de cette action est la réalisation de l'état des lieux et l'élaboration d'un plan d'action contre les plantes envahissantes aquatiques dans les cours et plans d'eau.

Afin de mieux lutter contre les végétaux aquatiques envahissants, l'AEG a réalisé l'étude susmentionnée, avec l'appui d'un consultant, pour faire la situation des plans d'eau envahis. L'étude a identifié, dans l'ensemble des plans d'eau de l'AEG, vingt-trois (23) espèces de plantes envahissantes : *Aeschynomene indica*, *Aeschynomene sensitiva*, *Ageratum conyzoides*, *Bacopa caroliniana*, *Cyperus difformis*, *Cyperus papyrus*, *Cyperus rotundus*, *Eliocharis acutangula*, *Eragrostis gangetica*, *Hygrophila auriculata*, *Hygrophila senegalensis*, *Ipomea aquatica*, *Ipomea ochracea*, *Ludwigia adscendens*, *Ludwigia hyssopifolia*, *Marsilea minuta*, *Mimosa pigra*, *Nymphaea lotus*, *Oryza barthii*, *Oryza longistaminata*, *Oryza sativa*, *Polygonum tomentosum* et *Typha australis*. Ces espèces sont réparties en quinze (15) genres et treize (13) familles comme le montre la figure ci-dessous.

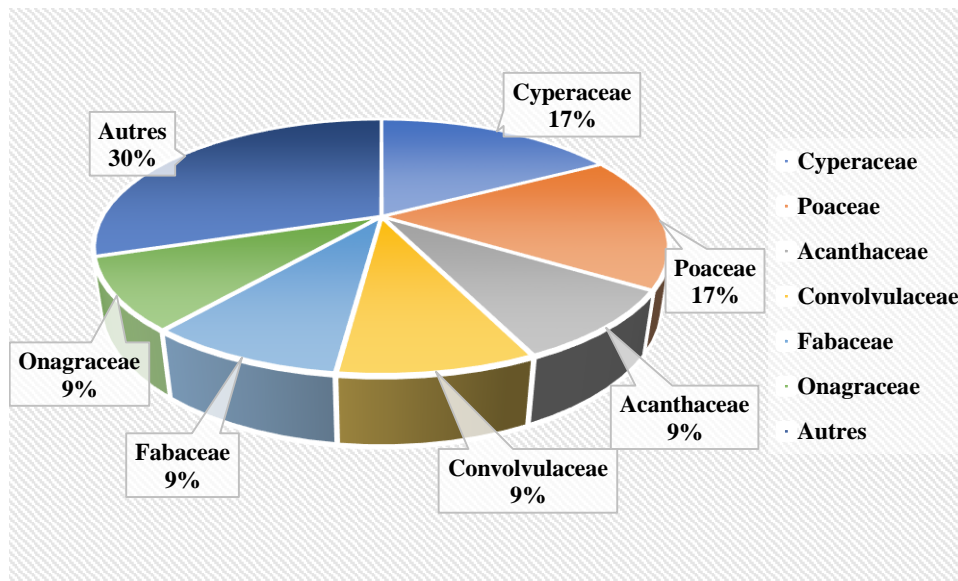


Figure 3 : répartition des espèces par famille

Le point des barrages envahis selon l'étude est le suivant :

- 9 par le *Typha australis* ;
- 13 par les espèces locales comme *Oryza longistaminata* ;
- 3 par les cultures de riz.

Des méthodes de lutte ont été proposées en fonction des espèces des plantes envahissantes recensées.

Cette étude permet à la Direction Générale de l'AEG de disposer d'informations fiables sur l'état d'envahissement des plans d'eau et de prioriser les ouvrages pour la destruction des plantes aquatiques envahissantes.

L'action 8 a un taux de mise en œuvre de 100%.

II.4.5 Etat d'exécution physique des activités de l'action 10

« Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau »

Cette action vise à faire en sorte que toutes les parties prenantes eussent accès à l'information, fussent éduquées à préserver la ressource et bénéficiassent des cadres de consultation, d'échanges et de dialogue en vue de participer au processus décisionnel et à la gestion durable de l'eau.

Les activités réalisées en 2019 au compte de cette action sont : la production d'un film institutionnel de 13 mn sur l'AEG, la conception et l'impression de plaquettes d'informations sur l'AEG et l'acquisition de matériels de sonorisation et de communication.

L'action 10 a un taux de mise en œuvre de 73%.

III. DIFFICULTÉS RENCONTRÉES À L'EXÉCUTION DES ACTIVITÉS

Dans la mise en œuvre du PTB 2019, l'agence a été confrontée à plusieurs difficultés. Ce sont, entre autres :

- la lenteur dans la chaîne de passation des marchés, ce qui a eu pour conséquence la non-exécution de plusieurs marchés ;
- le transfert tardif des fonds aux CLE ;
- l'inaccessibilité de certaines localités de son espace de compétence due à la dégradation de la situation sécuritaire.

IV. RECOMMANDATIONS

Pour lever un tant soit peu ces difficultés qui entravent la bonne exécution des activités, il est préconisé de diligenter la passation des marchés et de diligenter également le transfert de fonds aux CLE.

V. PLAN DE TRAVAIL BUDGETISE MODIFIE N°1 DE L'ANNEE 2020

La première phase 2016-2020 du programme, débuté en 2017 est à sa quatrième année de mise en œuvre. Le bilan du Plan de travail budgétisé de ces trois années est satisfaisant (TPE 2017 : 75% ; TPE 2018 73% et TPE 2019 : 84%). Le PTB 2020 présente les activités de la quatrième année de mise en œuvre.

Le budget 2020 de l'AEG, adopté en décembre 2019 par le conseil d'administration, s'élevait à sept cent trente-huit millions quatre cent quinze mille (738 415 000) FCFA.

Après la tenue du comité de revue du PN-GIRE en février 2020, le coût de la mise en œuvre du Plan de Travail 2020 de l'Agence de l'Eau du Gourma est évalué à huit cent vingt-huit millions huit cent quarante-trois mille six cent soixante-treize (828 843 673) FCFA, soit une augmentation de quatre-vingt-dix millions quatre cent vingt-huit mille six cent soixante-treize (90 428 673) FCFA.

VI.1 Les sources de financements du PTB modifié n°1 de l'année 2020

Les principales sources de financement du PTB 2020 de l'Agence de l'Eau du Gourma sont les suivantes :

- l'Etat (contrepartie nationale ; subvention)
- la coopération danoise et suédoise (DANIDA/Suède) ;
- la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) ;

VI.2 Le Plan de Travail Budgétisé modifié n°1 de l'année 2020

Les actions du programme d'activités modifié n°1 de l'année 2020 de l'agence de l'eau du Gourma sont :

- **Action 1** : Application effective de la police de l'eau
- **Action 2** : Amélioration du recouvrement de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) ;
- **Action 3** : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion ;

- **Action 7** : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions ;
- **Action 10** : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.

NB : L'action 4 qui avait fait l'objet de programmation au programme d'activités primitif a été supprimée par le partenaire DANIDA/Suède car ne finançant plus les activités de renforcement des capacités. Ce qui amène à cinq (5) les actions non programmées au PTB modifié n°1 de l'année 2020. Ce sont les actions **4 « Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes »**, **5 « Développement d'un système d'information national sur l'eau (SNIEau) fiable et durable »**, **6 « Poursuite des actions de recherche / développement dans le domaine de l' eau »**, **8 « Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants »** et **9 « Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau »**.

Les principales activités programmées se présentent comme suit :

Action 1 : Application effective de la police de l'eau a pour objectif opérationnel de « réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau ». Pour cette année, l'agence a prévu appuyer les services polices de l'eau de son espace de compétence pour la mise en œuvre de leurs activités.

Cette action n'a pas fait l'objet de modification.

Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE) avec pour objectif opérationnel « **accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau** » poursuit l'accroissement des ressources financières propres de l'Agence en mettant l'accent sur le recouvrement de la taxe et la mise à jour de la liste des assujettis.

A ce titre, l'agence prévoit de recouvrir la somme de 100 000 000 FCFA ; soit une augmentation de **93 688 000 FCFA**.

Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion ayant pour objectif opérationnel d'« **améliorer les capacités de pilotage et de gestion de la GIRE** », vise à :

- rationaliser le fonctionnement de tous les organes et instances impliqués dans le fonctionnement de l'agence pour une meilleure efficacité ;
- les doter d'instruments et d'outils de gestion.

L'activité majeure qui est la poursuite de l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE) a vu la suppression de deux tâches : la réalisation des scénarii et options de développement et la réalisation de l'Evaluation Environnementale Stratégique. Il ne reste donc au niveau de l'élaboration du SDAGE la réalisation de l'état des lieux des ressources en eau.

Les autres activités programmées à côté du SDAGE ont été amputées du suivi-évaluation des activités et se composent désormais de :

- l'apport d'un appui technique et financier aux CLE et Associations ;
- la mise en place et la restructuration des CLE ;
- la tenue des sessions des instances.

Le budget de l'action est passé de 469 770 000 FCFA à 579 745 173 FCFA, soit une augmentation de **109 975 173 FCFA**.

Action 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions a pour objectif opérationnel « **préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages** ».

Elle favorisera la prise de mesures concrètes pour :

- agir au niveau des sources de pollution de façon à réduire les menaces qui pèsent sur la qualité des ressources en eau ;
- mettre en œuvre des mesures de protection des ressources dans les zones les plus exposées et à leur aval ;
- identifier et mettre en œuvre des actions de nature à restaurer autant que possible la qualité des eaux contaminées par des polluants ;
- prévoir des dispositions à mettre en œuvre pour protéger les populations et l'environnement contre les cas de pollution qu'il n'est pas possible de réduire dans un délai acceptable.

Les activités du programme modifié au niveau de cette action sont : les délimitations des périmètres de protection des barrages de Tandjari (commune de Yamba), de la Tapoa (commune de Diapaga), de Kouri (commune de piéla), de Sidikompenga (commune de Bilanga). La stabilisation des berges du barrage de Gounghin.

La modification a consisté à la suppression de l'achat d'un kit d'analyse des paramètres physico-chimiques et bactériologiques de l'eau et la diminution des coûts des délimitations des bandes de servitude des barrages susmentionnés.

Le budget est donc passé de 214 560 000 FCFA à 147 824 500FCFA, soit une réduction de **66 795 500 FCFA**.

Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau dont l'objectif opérationnel est « **changer le comportement des parties prenantes concernant la protection et les usages de l'eau** » a pour but de faciliter l'accès à l'information aux différents acteurs, de leur donner l'éducation nécessaire à la préservation de la ressource et de créer des cadres d'échanges et de dialogue en vue de faciliter leur participation au processus décisionnel et à la gestion durable de l'eau.

Le programme modifié prévoit :

- le paiement des frais d'hébergement du site internet ;
- la formation des webmasters sur la nouvelle plateforme.

La modification a consisté à l'annulation des activités suivantes :

- la médiatisation des activités menées de l'AEG ;
- une campagne de communication sur les IOTA ;
- la production des guides de formation des enseignants sur la GIRE ;
- la diffusion du film institutionnel.

Le budget de l'action 10 est donc passé de 16 753 500 FCFA à 0 FCFA, soit une réduction de **16 753 500 FCFA**.

Tableau 4 : répartition des tâches du PTB modifié n°1 de 2020

ACTION	Nombre de tâches	Poids
ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau	1	1,05%
ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE)	2	2,10%
ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion	48	50,53%
ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes	0	0,00%
ACTION 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable	0	0,00%
ACTION 6 : Poursuite des actions de recherche/développement dans le domaine de l'eau	0	0,00%
ACTION 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	42	44,21%
ACTION 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	0	0,00%
ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau	0	0,00%
ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau	2	2,10%
TOTAL	95	100%

Tableau 5 : Répartition du Budget /Action du PTB modifié n°1 de 2020

Action	AEG	Poids	Sources de financement		
			Etat	DANIDA/ Suède	CFE
Action 1 : Application effective de la police de l'eau.	1 274 000	0,15%	0	1 274 000	0
Action 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).	100 000 000	12,06%	0	0	100 000 000
Action 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.	579 745 173	69,95%	278 541 788	296 804 500	4 398 885
Action 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	0	0,00%	0	0	0
Action 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable	0	0,00%	0	0	0
Action 6 : Poursuite des actions de recherche/développement dans le domaine de l'eau.	0	0,00%	0	0	0
Action 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	147 824 500	17,84%	2 556 500	145 268 000	0
Action 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	0	0,00%	0	0	0
Action 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	0	0,00%	0	0	0
Action 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	0	0%	0	0	0
Total général	828 843 673	100%	281 098 288	443 346 500	104 398 885

Il se dégage de la lecture des tableaux 7, 8 et 9 les constats suivants :

Le nombre total de tâches du PTB 2020 est de 95. On note que l'action 3 comprend le plus grand nombre avec 48 tâches, soit 50,53%. Le budget total du PTB modifié 2020 est estimé à **huit cent vingt-huit millions huit cent quarante-trois mille six cent soixante-treize (828 843 673) FCFA.**

IV.5. Risques et mesures d'atténuation du PTB modifié n°1 de l'année 2020

Une bonne exécution du PTB modifié n°1 de l'année 2020 nécessite la collaboration et la coopération de tous les acteurs. Cependant, certains risques, s'ils ne sont pas bien identifiés et atténués dès à présent, peuvent entraîner des retards dans la réalisation des activités, par conséquent produire des impacts négatifs sur les résultats attendus.

Le Tableau 6 présente la liste des risques qui peuvent éventuellement affecter la bonne marche du PTB modifié de l'année 2020 et propose des mesures d'atténuation.

Tableau 6 : Risques et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation	Responsables
Mise en place tardive des ressources de la contrepartie nationale	Assurer un meilleur suivi du processus de déblocage des fonds auprès des autorités compétentes. Assurer la conformité et la transmission des pièces justificatives dans les délais.	SP/GIRE et AEG
Mobilité du personnel	Poursuivre le renforcement des capacités du personnel.	DRH / MEA et AEG
Situation d'insécurité dans certaines localités du pays	Programmer en tenant compte des zones à risques et développer des stratégies de mise en œuvre des activités dans ces zones	AEG

CONCLUSION

La mise en œuvre de la GIRE est sur une bonne dynamique dans l'espace de compétence de l'AEG. Le bilan d'exécution des activités de l'AEG programmées en 2019 est satisfaisant. Malgré les difficultés sus citée, le taux d'exécution physique a été de 84%. Cela a été possible, grâce aux efforts déployés au quotidien par l'ensemble du personnel de la Direction générale de l'Agence de l'Eau du Gourma, mais également grâce à l'accompagnement des membres du CA et de toutes les autres parties prenantes de la GIRE.

Le programme d'activités modifié n°1 de l'année 2020 de l'Agence de l'Eau du Gourma soumis pour adoption se chiffre à **huit cent vingt-huit millions huit cent quarante-trois mille six cent soixante-treize (828 843 673) FCFA.**

Le financement de ce programme est assuré essentiellement par les subventions de DANIDA / Suède à travers le Programme GIRE, la subvention de l'Etat et les fonds propres de l'AEG issus du recouvrement de la CFE.

Un accent particulier est mis sur la poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion ainsi que sur les actions visant le renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions. C'est un programme très ambitieux dont la réussite nécessite la collaboration et surtout un fort engagement de tous.

ANNEXES

Annexe 1 : bilan physique détaillé du PTB 2019 des activités de l'Agence de l'Eau du Gourma

Structure logique	Libellé		J	F	Ma	A	Mi	Jn	Jl	A	S	O	N	D	Taux pondéré d'exécution
OBJECTIF STRATEGIQUE	Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques	AEG													84%
Action	ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau.	AEG													
Action	ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution financière en matière d'eau (CFE).	AEG													100%
Résultat	La capacité d'autofinancement de la gestion des ressources en eau est améliorée	AEG													100%
Activité	Recouvrer la CFE	AEG													100%
Tâche	<i>Elaborer un programme annuel de travail</i>	AEG													100%
Tâche	<i>Collecter des données relatives aux prélèvements d'eau brute</i>	AEG													100%
Tâche	<i>Liquider les différentes taxes</i>	AEG													100%
Tâche	<i>Remettre les titres de recettes aux assujettis</i>	AEG													100%
Tâche	<i>Effectuer le recouvrement de la CFE</i>	AEG													100%
Activité	Recouvrer la CFE par voie contentieuse	AEG													
Résultat	Tous les principaux usagers de l'eau assujettis à la CFE sont identifiés et sensibilisés	AEG													100%
Activité	Actualiser la liste des assujettis	AEG													100%
Tâche	<i>Concevoir un outil de suivi et d'actualisation des assujettis</i>	AEG													100%
Action	ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion.	AEG													78%
Résultat	Les sièges des quatre agences sont construits	AEG													100%
Activité	Construire le siège de l'agence	AEG													100%
Tâche	<i>Payer le bureau chargé du suivi-contrôle</i>	AEG													100%
Tâche	<i>Payer l'entreprise chargée de la réalisation des travaux</i>	AEG													100%
Tâche	<i>Payer l'entreprise chargée de la réalisation de l'AEPS</i>	AEG													100%
Tâche	<i>Payer le consultant chargé du suivi-contrôle de la réalisation de l'AEPS</i>	AEG													100%
Tâche	<i>Payer l'entreprise chargée de la reconstitution des plans architecturaux</i>	AEG													100%
Résultat	Les SDAGE sont formulés dans chaque espace de gestion selon une approche participative	AEG													72%
Activité	Apporter un appui aux experts thématiques	AEG													71%

Tâche	Appuyer les activités des experts thématiques	AEG																			71%
Activité	Elaborer l'état des lieux	AEG																			72%
Tâche	Réaliser l'étude socio-économique	AEG																			100%
Tâche	Réaliser le bilan diagnostic hydraulique agricole	AEG																			100%
Tâche	Réaliser le bilan diagnostic hydraulique pastoral	AEG																			100%
Tâche	Réaliser le bilan diagnostic hydraulique industrielle et minière	AEG																			100%
Tâche	Réaliser le bilan diagnostic assainissement	AEG																			0%
Tâche	Réaliser le bilan diagnostic des ressources en eau et réseaux de mesures	AEG																			0%
Tâche	Réaliser le bilan diagnostic de la situation environnementale	AEG																			100%
Tâche	Réaliser la collecte de donnée pour la réalisation des études complémentaires (AEP, autres usages et physiographie) dans le cadre du SDAGE	AEG																			100%
Tâche	Tenir des rencontres de prévalidation des rapports produits par les experts thématiques	AEG																			71%
Tâche	Tenir des rencontres de la commission spécialisée de suivi de l'élaboration du SDAGE	AEG																			50%
Tâche	Participer aux rencontres rentrant dans le cadre de l'élaboration du SDAGE	AEG																			100%
Tâche	Tenir les rencontres de concertation avec les acteurs à la base	SP/GIRE																			100%
Tâche	Tenir des rencontres de mise en cohérence des rapports thématiques pour l'élaboration de l'état des lieux	AEG																			100%
Tâche	Tenir un atelier de validation de l'état des lieux	AEG																			0%
Résultat	Des CLE sont mis en place et opérationnalisés	AEG																			76%
Activité	Suivre et superviser les activités des CLE	AEG																			100%
Tâche	Assurer le suivi et la supervision des activités des CLE	AEG																			100%
Activité	Apporter un appui technique et financier au CLE Singr'Jienu	SP/GIRE																			100%
Tâche	Apporter la subvention aux CLE	SP/GIRE																			100%
Activité	Apporter un appui technique et financier au CLE Q-Sirba	SP/GIRE																			0%
Tâche	Assurer la protection et la pérennité du barrage de Gayéri	SP/GIRE																			0%
Tâche	Assurer le fonctionnement du CLE Q-Sirba	SP/GIRE																			0%
Tâche	Assurer la protection de la retenue d'eau de Bontegou	SP/GIRE																			0%

Tâche	Exécuter le budget de fonctionnement	AEG																			100%
Tâche	Tenir les réunions	AEG																			100%
Tâche	Elaborer les rapports	AEG																			100%
Activité	Participer aux cadres de concertation	AEG																			0%
Tâche	Participer aux sessions des conseils municipaux	AEG																			0%
Résultat	Le suivi-évaluation des activités des structures de mise en œuvre est assuré	AEG																			94%
Activité	Suivre et évaluer les activités de l'Agence de l'Eau	AEG																			94%
Tâche	Tenir la rencontre de bilan à mi-parcours du PTB	AEG																			100%
Tâche	Tenir un atelier bilan annuel	AEG																			100%
Tâche	Elaborer les rapports d'activité des AE (mensuel, trimestriel et semestriel)	AEG																			100%
Tâche	Effectuer le suivi-évaluation des activités de l'agence	AEG																			50%
Tâche	Tenir un atelier de programmation	AEG																			100%
Action	ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	AEG																			0%
Résultat	Des sessions de formations des agents sont organisées	AEG																			0%
Activité	Renforcer les capacités du personnel de l'agence	AEG																			
Action	ACTION 5 : Développement d'un système national d'information sur l'eau (SNIEau) fiable et durable	AEG																			
Action	ACTION 6 : Poursuite des actions de recherche/ développement dans le domaine de l'eau.	AEG																			0%
Résultat	Un schéma général de transfert d'eau entre les régions du pays est formulé en tenant compte de leurs potentialités à long terme	AEG																			0%
Activité	Aménager les sources (trois sources dans la Tapoa)	AEG																			
Action	ACTION 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	AEG																			95%
Résultat	Des périmètres de protection sont définis d'ici 2020 et 30% d'entre eux sont matérialisés autour des sources d'eau pérennes du pays et des forages à grand débit	AEG																			95%
Activité	Réaliser une étude de faisabilité pour la délimitation des barrages de Tandjari, Kompienga et de la Tapoa	AEG																			100%
Tâche	Elaborer les TDR	AEG																			100%
Tâche	Identifier le prestataire	AEG																			100%

Action	ACTION 8 : Amélioration de la protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants	AEG																	100%
Résultat	Des plans d'action contre les plantes envahissantes et le comblement des retenues d'eau sont adoptés et mis en œuvre	AEG																	100%
Activité	Finaliser l'étude de faisabilité du désensablement du barrage de Boulsa	AEG																	100%
Tâche	Payer le prestataire	AEG																	100%
Activité	Réaliser le curage des barrages	AEG																	100%
Tâche	Tenir des rencontres de concertation avec la commune de Boulsa	AEG																	100%
Résultat	Les zones affectées de plantes envahissantes sont réduites	AEG																	100%
Activité	Apporter une subvention pour l'assainissement des barrages	AEG																	
Activité	Faire l'état des lieux et élaborer un plan d'action contre les plantes envahissantes aquatiques dans les cours d'eau	AEG																	100%
Tâche	Lancer le DAC	AEG																	100%
Tâche	Identifier/recruter le prestataire	AEG																	100%
Tâche	Tenir des réunions de cadrage	AEG																	100%
Tâche	Effectuer des missions de suivi	AEG																	100%
Tâche	Tenir l'atelier de validation	AEG																	100%
Tâche	Payer le prestataire	AEG																	100%
Action	ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	AEG																	
Action	ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	AEG																	73%
Résultat	Des outils de plaidoyer et de changement social sont conçus et diffusés	AEG																	73%
Activité	Confectionner des supports IEC	AEG																	100%
Tâche	Concevoir et imprimer des plaquettes d'informations sur l'AEG	AEG																	100%
Activité	Diffuser les informations sur l'AEG et les CLE	AEG																	100%
Tâche	Assurer la couverture médiatique des activités de l'AEG	AEG																	100%
Tâche	Produire un film institutionnel de 13 mn sur l'AEG	AEG																	100%
Tâche	Diffuser le film	AEG																	100%
Activité	Mener une campagne de communication sur les IOTA	AEG																	

Activité	Produire des supports de communication	AEG															100%
Tâche	Doter l'AEG de matériels de communication, d'animation et de sonorisation	AEG															100%
Activité	Améliorer les techniques d'approches et de fonctionnement des structures de base de la GIRE	AEG															
Activité	Administrer le site web	AEG															40%
Tâche	Payer les frais d'hébergement du site web	AEG															100%
Tâche	Animer le site web	AEG															100%
Tâche	Mettre la maquette du site web sur Wordpress	AEG															0%
Tâche	Former les webmasters sur la nouvelle plateforme (Wordpress)	AEG															0%

Annexe 2 : PTB modifié n°1 de l'année 2020

Actions	Résultats Attendus	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Cibles	Période de réalisation	SMV	Sources de financement	Responsable	Coût
ACTION 1 : Application effective de la police de l'eau.	<i>Le service pilote de la police de l'eau est capitalisé et dupliqué dans toutes les régions</i>	Apporter un appui pour le fonctionnement des services polices de l'eau	Participer à la mise en œuvre des activités des Services Polices de l'Eau	Nombre de missions de suivi	4	Janvier-Décembre	Rapport d'activités	DANIDA/Suède	DEE	1 274 000
ACTION 2 : Amélioration du recouvrement de la contribution	<i>La capacité d'autofinancement de la gestion des ressources en eau est améliorée</i>	Recouvrer la CFE	Recouvrer la CFE	Créances recouvrées	100 millions	Février-Décembre	Quittance de paiement	CFE	DAF/AC	-
	<i>Tous les principaux usagers de l'eau assujettis à la CFE sont identifiés et sensibilisés</i>	Actualiser la liste des assujettis	Actualiser la liste des assujettis et recenser les contribuables potentiels	Liste actualisée	1	Mars-Novembre	Rapport d'activités	CFE Sans budget	DEE DAF AC DEE DAF AC	3 156 000
ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et	<i>Le siège de l'Agence est construit</i>	Construire le siège de l'Agence	Réaliser le branchement ONATEL et SONABEL de l'agence	Disponibilité d'une ligne téléphonique et d'un compteur Sonabel	2	Février-Décembre	PV de réception	Subvention Etat	DAF	11 700 000

Actions	Résultats Attendus	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Cibles	Période de réalisation	SMV	Sources de financement	Responsable	Coût
instruments de gestion	<i>Les SDAGE sont formulés dans chaque espace de gestion selon une approche participative</i>	Suivre l'élaboration du SDAGE	Réaliser le suivi-supervision du processus d'élaboration du SDAGE	Nombre de suivi-supervisions réalisés	10	Janvier-Décembre	Rapports d'activités	DANIDA / Suède	DPP/DAF	8 470 000
			Tenir les réunions du Comité de Suivi	Nombre de réunions tenues	5	Janvier-Décembre			DPP/DAF	6 857 500
			Tenir des rencontres de concertations avec les acteurs à la base	Nombres de rencontres tenues	6	Mars-Novembre			DPP/DAF	22 908 000
			Tenir des rencontres de la commission spécialisée de suivi de l'élaboration du SDAGE	Nombre de rencontres tenues	5	Janvier-Avril			DPP/DAF	23 475 000
		Réaliser l'état des lieux des ressources en eau	Effectuer des collectes de données terrain	Nombre de missions réalisées	4	Avril-Juillet	Rapports d'activités	DANIDA / Suède	DPP / DAF	2 348 000
			Appuyer les activités de collectes des experts thématiques		2	Avril- Mai	Rapports d'activités			1 174 000

Actions	Résultats Attendus	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Cibles	Période de réalisation	SMV	Sources de financement	Responsable	Coût
	<i>Les SDAGE sont formulés dans chaque espace de gestion selon une approche participative</i>			Nombre de missions d'appuis effectuées						
			Tenir des ateliers de validation de l'état des lieux	Nombre d'ateliers tenus	3	Juillet-Septembre	Version validée du rapport de l'EdL			14 085 000
ACTION 3 : Poursuite de l'adaptation du cadre institutionnel et instruments de gestion		Réaliser l'état des lieux des ressources en eau	Tenir des rencontres de mise en cohérence des rapports thématiques pour l'élaboration de l'état des lieux	Nombre de rencontres tenues	5	Avril – Août	Rapports d'activités	DANIDA / Suède	DPP / DAF	10 990 000
			Tenir un atelier de validation de l'EdL par le CB	EDL validé	1	Septembre	Version validée du rapport de l'EdL par le CB		DANIDA / Suède	DPP / DAF
			Traiter les données et élaborer les rapports thématiques	Nombre de rapports produits	5	Février - Avril	Rapports d'activités	DPP / DAF	13 922 500	
			Suivre et superviser les activités des CLE	Assurer le suivi et la supervision des activités des CLE	Nombre de CLE suivis	9	Mars-Décembre	Rapport d'activités	DANIDA / Suède	DAF / DPP

Actions	Résultats Attendus	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Cibles	Période de réalisation	SMV	Sources de financement	Responsable	Coût	
	Des CLE sont mis en place et opérationnalisés	Mettre en place les CLE	Elaborer et lancer le DAO	Nombre de CLE mis en place	2	Janvier	DAO	Subvention Etat	PRM	50 000	
			Recruter le prestataire			Février - Mars	PV CAM / contrat		PRM / DAF	105 000	
			Tenir des réunions			Février Mars	Rapports d'activités / PV	Sans budget	DAF / DPP	-	
			Tenir des rencontres d'information et d'échange avec les autorités administratives et usagers sur le processus de mise en place du CLE			Mars - Avril		DANIDA / Suède	DAF / DPP	8 110 000	
			Suivre le processus			Avril – juillet		DANIDA / Suède	DAF / DPP	1 934 000	
			Payer le prestataire			Octobre		DANIDA / Suède	DAF / AC	24 000 000	
			Tenir les rencontres de sensibilisation des différents collèges d'acteurs			Avril - Mai		DANIDA / Suède	DAF / DPP	4 090 000	
			Tenir l'Assemblée générale du CLE			Juillet		DANIDA / Suède	DAF / DPP	7 072 000	
			Faire signer l'arrêté de création du CLE			Août		PV / Arrêtés de créations des CLE	Sans budget	DAF / DPP	-
			Tenir la cérémonie d'installation du CLE			juillet		DANIDA / Suède	DAF / DPP	7 072 000	
			Restructurer les CLE			Elaborer et lancer le DAO		Nombre de CLE dynamisé	1	Janvier	DAO
		Recruter le prestataire		Février	PV CAM / contrat	Sans budget				PRM / DAF	0
		Tenir des réunions		Mars	Rapports d'activités / Arrêtés de créations du CLE	Sans budget				0	
		Suivre le processus		Avril – Juillet	DANIDA / Suède	DAF / DPP	977 000				
		Payer le prestataire		Octobre	DANIDA / Suède	DAF / AC	12 000 000				

Actions	Résultats Attendus	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Cibles	Période de réalisation	SMV	Sources de financement	Responsable	Coût	
	<i>Des CLE sont mis en place et opérationnalisés</i>		Tenir les rencontres de sensibilisation des différents collèges d'acteurs			Avril		DANIDA / Suède	DAF / DPP	2 045 000	
			Tenir l'Assemblée générale du CLE			Mai		DANIDA / Suède	DAF / DPP	3 536 000	
			Faire signer l'arrêté de création du CLE			Août		DANIDA / Suède	DAF / DPP	483 000	
			Tenir la cérémonie d'installation du CLE			Juillet		DANIDA / Suède	DAF / DPP	3 536 000	
		Tenir les ateliers bilan et de programmation des activités des CLE et associations	Elaborer les documents	Nombre de documents produits	1	Novembre	TdR	Sans budget	DPP	0	
			Tenir l'atelier	Nombre d'ateliers tenus	1	Novembre	Rapports d'activités	DANIDA / Suède	DAF / DPP	7 242 000	
		Apporter un appui technique et financier aux CLE et associations	Apporter la subvention aux CLE	Nombre de CLE appuyés	5	Avril	Protocoles d'accords signés	DANIDA / Suède	DAF / AC	60 000 000	
								CFE		4 398 885	
		<i>Les sessions des instances sont tenues régulièrement</i>	Tenir la session ordinaire du CB	Nombre de sessions tenues	1	Avril	Compte-rendu de la session	Sans budget	DAF / DPP	0	
								Ventiler les documents	Sans budget	DAF / DPP	0
								Tenir les sessions	DANIDA / Suède	DAF / DPP	17 529 000
								Elaborer les rapports, Compte-rendu et Procès-verbaux	Sans budget	DAF / DPP	0

Actions	Résultats Attendus	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Cibles	Période de réalisation	SMV	Sources de financement	Responsable	Coût
		Tenir les sessions ordinaires du CA	Elaborer les documents relatifs aux sessions	Nombre de sessions tenues	2	Mars et Décembre	Compte-rendu des sessions	Sans budget	DAF / DPP	0
			Ventiler les documents					Sans budget	DAF / DPP	0
			Tenir les sessions					DANIDA / Suède	DAF / DPP	8 137 000
			Tenir les sessions					Etat		8 137 000
			Elaborer les rapports, Compte-rendu et Procès-verbaux					Sans budget	DAF / DPP	0
	Le fonctionnement de l'Agence est assuré	Tenir les réunions mensuelles de la DGAEG	Tenir les réunions	Nombres de rencontres tenues	10	Février-décembre	Compte-rendu des rencontres	PFC	DAF	0
			Elaborer le rapport de l'activité					Sans budget	DAF	0
	Le fonctionnement de l'Agence est assuré	Tenir les réunions semestrielles avec tout le personnel (Assemblée Générale)	Tenir les réunions	Nombres de rencontres tenues	2	Janvier et Juillet	Compte-rendu des rencontres	Sans budget	DAF	0
			Elaborer les rapports					Sans budget	DAF	0
		Assurer le fonctionnement	Exécuter le budget de fonctionnement	Nombre de contrats	37,98 millions	Janvier - Décembre	Contrats / PV de réceptions	Subvention Etat	PRM/ DAF	266 724 288
		Participer aux cadres de concertation	Participer aux sessions des conseils municipaux	Nombre de conseils municipaux assisté	5	Avril - Août	Rapports d'activités	Subvention Etat	DAF / DPP	1 662 500
	Le suivi-évaluation des	Suivre et évaluer les activités de l'Agence de l'Eau	Effectuer le suivi-évaluation des activités de l'agence	Nombre de rapports élaborés	4	Février	Rapport d'activités	Subvention Etat	DAF / DPP	0
			Tenir des réunions de cadrage		1	Septembre	Rapport d'activités	Sans budget	DAF / DPP	0

Actions	Résultats Attendus	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Cibles	Période de réalisation	SMV	Sources de financement	Responsable	Coût
	<i>activités des structures de mise en œuvre est assuré</i>	Programmer les activités de l'Agence de l'Eau	Tenir l'atelier de programmation des activités selon le canevas GIRE	Nombre d'ateliers tenus				Sans budget	DAF / DPP	0
Tenir l'atelier d'élaboration du budget selon le canevas des EPE			Sans budget					DAF / DPP	0	
			Sans budget					DPP	0	
Tenir un atelier bilan			Sans budget					DPP	0	
ACTION 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	<i>Des périmètres de protection sont définis d'ici 2020 et 30% d'entre eux sont matérialisés autour des sources d'eau pérennes du pays et des forages à grand débit</i>	Délimiter la bande de servitude des cours et plans d'eau	Lancer le DAO	Nombre de plans d'eau délimités	4	Février-Juillet	Arrêté de délimitation	DANIDA / Suède	DAF / DEE	150 000
			Informé et sensibiliser les riverains					DANIDA / Suède	DAF / DEE	4 307 500
			Recruter le prestataire					Sans budget	DAF / DEE	315 000
			Tenir une rencontre de concertation avec les services techniques et les communes concernées					DANIDA / Suède	DAF / DEE	3 036 000
			Tenir une rencontre de concertation avec les usagers et riverains					DANIDA / Suède	DAF / DEE	2 092 000
			Payer le prestataire					DANIDA / Suède	DAF / DEE	116 940 000
			Superviser les travaux					DANIDA / Suède	DAF / DEE	4 688 500
			Réception des travaux de délimitation							
					Juin		DANIDA Suède	DAF / DEE / CF	83 000	

Actions	Résultats Attendus	Activités	Sous-activités	Indicateurs	Cibles	Période de réalisation	SMV	Sources de financement	Responsable	Coût
		Assurer le suivi contrôle de la délimitation des barrages	Elaborer le TdR pour le recrutement du bureau	Prestataire recruté	1	Janvier-décembre	PV de recrutement	Sans budget	DAF / DEE	0
			<i>Recruter le prestataire</i>					DANIDA / Suède	DAF / DEE	5 847 000
			<i>Payer le prestataire</i>							
ACTION 7 : Renforcement de la protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions	<i>Des périmètres de protection sont définis d'ici 2020 et 30% d'entre eux sont matérialisés autour des sources d'eau pérennes du pays et des forages à grand débit</i>	Stabiliser les berges du cours d'eau du barrage de Gounghin	<i>Lancer le DAO</i>	Nombre de berges stabilisées	1	Janvier	PV de recrutement et de réception	Subvention Etat	DAF	50 000
			<i>Informers et sensibiliser les riverains</i>			Avril		DANIDA/Suède	DEE	251 000
			<i>Recruter le prestataire</i>			Mai		Subvention Etat	DAF	105 000
		<i>Payer le prestataire</i>	Juin			DANIDA/Suède		DAF	12 147 000	
		<i>Superviser les travaux</i>	Avril-mai			DANIDA/Suède		DEE	1 004 000	
		<i>Réception des travaux de stabilisation</i>	Mai			Subvention Etat		DEE/DAF/CF	347 500	
ACTION 10 : Amélioration de la communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	<i>Des outils de plaidoyer et de changement social sont conçus et diffusés</i>	Administrer le site Web	<i>Animer le site web</i>			Janvier-décembre	Rapport d'activité	Sans budget	DEE	0
			<i>Former les webmasters sur la nouvelle plateforme (Wordpress)</i>	Nombre d'agents formés	5	Avril		Sans budget	DAF / DEE	0